

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires au 310, rue de l'Église à Donnacona, le mercredi 26 novembre 2014 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Yves Walsh
Mme Johanne Minville	
Mme Lina Moisan	

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire
M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Stéphanie Ratté représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCE

M. Serge Tremblay

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC25/14-15

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose l'adoption de l'ordre du jour du conseil des commissaires du 26 novembre 2014 en ajoutant les points suivants :

12.1 Nez-Rouge

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 26 novembre 2014

3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 septembre 2014

3.2 Adoption du procès-verbal de la première séance du CC du 11 novembre 2014

3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.2 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Plan de redressement financier

6.2 Adoption du processus de consultation publique

6.3 Partage de la rémunération des membres du conseil des commissaires

6.4 Modalités d'élections à la vice-présidence

6.5 Élections à la vice-présidence

6.6 Séance extraordinaire / Rapport annuel

6.7 Motion de remerciements à la Ville de Donnacona

6.8 Prêt du stationnement / activités du 100^e anniversaire de la Ville

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1 États financiers et rapport de l'auditeur externe

9.2 État des taxes scolaires

9.3 Budget 2014-2015 (en réponse du MELS)

9.4 Mandat SQI ST

9.4.1 Demande de la Ville de Pont-Rouge

9.4.2 Vente de terrains excédentaires à Donnacona

9.5 Demande de subvention auprès du MELS (mesure d'optimisation) ST

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1 Composition du comité exécutif du conseil des commissaires et durée du mandat

10.2 Formation des comités des commissaires (en vertu de la LIP)

10.3 Mandat au comité de gouvernance et d'éthique

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

11.1 Suivi du PDG – Regroupement des commissions scolaires

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

CC26/14-15

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 24 SEPT 2014

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 24 septembre 2014 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC27/14-15

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ère} SÉANCE DU CC DU 11 NOVEMBRE 2014

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le procès-verbal de la première séance du nouveau conseil des commissaires du 11 novembre 2014 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC28/14-15

6.1 PLAN DE REDRESSEMENT FINANCIER

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf a reçu l'autorisation du MELS le 30 septembre pour adopter un budget dont l'excédent des dépenses sur les revenus pour l'année 2014-2015 serait de 681 155 \$ conditionnellement au dépôt d'ici le 28 novembre d'un plan de redressement précisant les mesures pour que le budget de l'année scolaire 2016-2017 soit en équilibre;

Considérant que le comité de réorganisation des services éducatifs a présenté des pistes de solution;

Considérant que les commissaires ont pu apprécier l'ensemble des 21 hypothèses et l'argumentaire associé et qu'ils ont reçu toutes les informations demandées lors de la séance d'étude du 11 novembre 2014,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'adopter et de transmettre au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le plan de redressement de la Commission scolaire tel que déposé et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC28/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC29/14-15

6.2 ADOPTION DU PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Considérant l'historique de la clientèle du préscolaire des écoles du secteur ouest;

Considérant le plan de redressement financier exigé à la Commission scolaire de Portneuf par le MELS;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de revoir l'organisation scolaire en fonction des capacités d'accueil des écoles en fonction du nombre de groupes;

Considérant les critères d'inscription des élèves (politique 341);

Considérant que selon l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et la politique 232 *sur le maintien ou la fermeture d'école et sur la modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* de la Commission scolaire de Portneuf, celle-ci doit, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopter une résolution sur la modification des services éducatifs offerts dans les écoles;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf projette de cesser le service du préscolaire de l'école Saint-Charles-de-Grondines et de procéder au déplacement de la clientèle du préscolaire vers d'autres écoles du secteur ouest, soit les écoles suivantes : du Phare, Sainte-Marie, Sentiers/ Riveraine, du Bateau-Blanc et de la Morelle;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf projette de cesser le service du préscolaire de l'école du Goéland et de procéder au déplacement de la clientèle du préscolaire vers d'autres écoles du secteur ouest, soit les écoles suivantes : du Phare, Sainte-Marie, Sentiers/ Riveraine, du Bateau-Blanc et de la Morelle;

Considérant que toutes les informations relatives à ce projet, notamment les conséquences budgétaires et pédagogiques, seront disponibles sur le site internet de la Commission scolaire de Portneuf à l'adresse suivante : www.csportneuf.qc.ca,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'autoriser le déploiement du processus de consultation publique débutant par un avis public dont le résultat serait effectif à compter de l'année 2015-2016;

D'adopter l'échéancier du processus de consultation publique, tel que déposé au répertoire sous la cote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC30/14-15

6.3 PARTAGE DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CC

Attendu que le conseil des commissaires peut, en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), déterminer le partage de la rémunération des commissaires;

Attendu que le montant annuel maximal de la rémunération de l'ensemble des membres du conseil des commissaires, d'une commission scolaire, est déterminé par le décret du gouvernement 707-2014 du 16 juillet 2014;

Attendu que les frais de déplacement pour les séances régulières sont inclus dans la répartition de base de la rémunération,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le partage de la rémunération globale des commissaires dont le montant total est établi par décret à 126 017 \$ pour l'année scolaire 2014-2015.

La répartition de cette somme est fixée à :

- 23 252 \$ pour la rémunération du président;
- 9 134 \$ pour la rémunération de la vice-présidence;
- 7 534 \$ pour la rémunération des commissaires.

Un montant de 10 757 \$ sera réservé pour les autres frais liés aux activités du conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC31/14-15

6.4 MODALITÉS D'ÉLECTIONS À LA VICE-PRÉSIDENTE

Considérant que le conseil des commissaires, en vertu de l'article 155.1, de la Loi sur l'instruction publique (LIP) nomme, parmi ses membres, le vice-président de la Commission scolaire,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le document sur la procédure de mise en candidature et de votation pour l'élection à la vice-présidence et de déposer ledit document, au répertoire, sous la côte CC31/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC32/14-15

6.5 ÉLECTIONS À LA VICE-PRÉSIDENTE

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

De nommer Mme Monique Delisle comme présidente d'élection.

La présidente d'élection, Mme Monique Delisle reçoit les mises en candidatures suivantes :

- Mme Marie-Claude Deschênes propose M. Yves Walsh au poste de vice-président du conseil des commissaires;
- Mme Isabelle Mainguy propose Mme Johanne Minville au poste de vice-présidente du conseil des commissaires;
- Mme Lina Moisan propose M. Roger B. Plamondon au poste de vice-président du conseil des commissaires;
- M. Yves Walsh propose M. Sylvain Lefebvre-Matte au poste de vice-président du conseil des commissaires.

Mme Lina Moisan propose la fin de la période des mises en candidatures.

- La présidente d'élection demande à M. le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte s'il accepte d'être mis en candidature; M. Lefebvre-Matte accepte.

- La présidente d'élection demande à M. le commissaire Roger B. Plamondon s'il accepte d'être mis en candidature; M. Plamondon accepte.
- La présidente d'élection demande à Mme la commissaire Johanne Minville si elle accepte d'être mise en candidature; Mme Minville refuse.
- La présidente d'élection demande à M. le commissaire Yves Walsh s'il accepte d'être mis en candidature; M. Walsh refuse.

La présidente d'élection appelle le vote.

M. Sylvain Lefebvre-Matte est élu vice-président du conseil des commissaires.

En conséquence, M. le commissaire Yves Walsh propose :

De nommer M. Sylvain Lefebvre-Matte au poste de vice-président du conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC33/14-15

6.7 MOTION DE REMERCIEMENTS À LA VILLE DE DONNACONA

Considérant le partenariat constructif établi entre la Commission scolaire de Portneuf et la Ville de Donnacona;

Considérant l'investissement réalisé par la Ville de Donnacona sur les terrains de la Commission scolaire le long de la rue de l'Église;

Considérant que la Ville a procédé à la réalisation de plusieurs aménagements paysagers et à la plantation d'une cinquantaine d'arbres et d'arbustes, ce qui améliorera à terme la qualité du paysage ainsi que la qualité de l'air dans une perspective de développement durable,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter une motion de félicitations à l'intention des membres du Conseil municipal de Donnacona leur indiquant l'appréciation que nous portons à leur endroit relativement à l'investissement mentionné ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC34/14-15

6.8 PRÊT DU STATIONNEMENT / ACTIVITÉS DU 100^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

Considérant que la Ville de Donnacona célébrera son 100^e anniversaire de fondation en 2015;

Considérant que la Ville a mis sur pied un comité des Fêtes du 100^e;

Considérant que ledit comité a prévu à son calendrier des activités tout au long de l'année et que plusieurs de ces activités se dérouleront à l'aréna de Donnacona ou dans le parc adjacent;

Considérant que ces activités attireront de nombreux citoyens et participants, ce qui nécessitera l'utilisation des espaces de stationnement;

Considérant que les besoins en espaces de stationnement se manifesteront en dehors les périodes et les heures régulières d'école,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

D'accorder à la Ville de Donnacona une permission générale d'utiliser les espaces de stationnement de la Commission scolaire de Portneuf afin de soutenir la Ville de Donnacona dans le cadre des activités soulignant le centenaire de la Ville, et ce, tout au long de l'année 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC35/14-15

9.1 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Considérant que les opérations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2014 ont été auditées par la firme Bédard, Guilbault Inc. conformément au mandat d'audit externe donné par le comité de vérification;

Considérant que le rapport financier 2013-2014 a été présenté aux commissaires par l'auditrice externe de la firme Bédard, Guilbault Inc., Madame Josée Leclerc, et qu'ils ont reçu toutes les informations demandées;

Attendu que les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relative à l'avis de la présentation du rapport financier et la publication du résumé de celui-ci, à savoir les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'Instruction publique*, ont été respectés,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

De recevoir le rapport financier 2013-2014 et de déposer ledit document au répertoire sous la cote CC35/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC36/14-15

9.2 ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES

Attendu les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relative à la présentation de l'état des arrérages de taxes, à savoir les articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'approuver l'état des taxes scolaires dues au 31 octobre 2014 (incluant les intérêts) et de mandater la direction du Service à prendre les mesures prévues à la *Loi sur l'instruction publique* pour la perception des arrérages de taxes énumérées

dans le document déposé séance tenante et consigné sous la cote CC36/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC37/14-15

9.3 BUDGET 2014-2015 – EN RÉPONSE AU MELS

- Attendu que** conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;
- Attendu que** le budget des écoles et des centres est adopté par le conseil d'établissement (article 96,24 de la LIP) et que la Commission scolaire doit approuver le budget des écoles et des centres (article 276 de la LIP);
- Attendu que** ce budget prévoit un déficit d'exercice de 681 155 \$ et que ce montant est supérieur à la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2013 telle qu'indiquée dans les Règles budgétaires 2014-2015;
- Attendu que** la Commission scolaire de Portneuf a reçu l'autorisation du MELS le 30 septembre pour adopter un budget dont l'excédent des dépenses sur les revenus pour l'année 2014-2015 serait de 681 155 \$ conditionnellement au dépôt d'ici le 28 novembre d'un plan de redressement précisant les mesures pour que le budget de l'année scolaire 2016-2017 soit en équilibre;
- Attendu que** l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 4 396 129 681 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015;
- Attendu que** le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,30501 \$ / 100 \$ d'évaluation, le taux effectif (après la subvention de péréquation accordée pour la réduction du compte de taxe appliquée uniformément entre les municipalités et villes) soit fixé à 0,27851 \$ / 100 \$ d'évaluation et le taux réel (après des compressions budgétaires de 250 000 \$) soit fixé à 0,27282 \$ / 100 \$ d'évaluation;
- Attendu que** ce taux respecte les limites prévues par la loi et le Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2014-2015,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

- D'approuver** le budget de chaque établissement de la Commission scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et
- D'adopter et de transmettre** au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le budget déficitaire de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,30501 \$ / 100 \$ d'évaluation, le taux effectif (après la subvention de péréquation accordée pour la réduction du compte de taxe appliquée uniformément entre les municipalités et villes) soit

fixé à 0,27851 \$ / 100 \$ d'évaluation et le taux réel (après des compressions budgétaires de 250 000 \$) soit fixé à 0,27282 \$ / 100 \$ d'évaluation, de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC06/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC38/14-15

9.4.1 DEMANDE DE LA VILLE DE PONT-ROUGE

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf a reçu une demande pour l'acquisition d'une parcelle de terrain par la Ville de Pont-Rouge afin que celle-ci puisse aménager un nouveau bâtiment du département de la Sécurité publique situé près de l'aréna;

Considérant que ces terrains sont vacants, excédentaires et ne servent pas aux activités éducatives de l'école primaire du Perce-Neige (735033 et 735034) située à proximité;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf doit également recourir exclusivement aux services de la Société québécoise des infrastructures pour disposer d'un de ces terrains, conformément à l'article 41 de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3),

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De mandater la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour évaluer la parcelle de terrain en vue soit d'une vente de gré à gré, l'établissement d'une servitude de passage, et/ou d'un échange de terrain, et le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, à signer tout document relatif à ce mandat;

De demander au directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, de rendre compte de l'analyse de la (SQI) au conseil des commissaires afin de déterminer si la Commission scolaire de Portneuf vend le terrain, accorde une servitude de passage ou échange une partie de terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC39/14-15

9.4.2 VENTE DE TERRAINS EXCÉDENTAIRES À DONNACONA

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf a reçu une offre par un groupe formé de quatre citoyens de Donnacona ayant un projet de construction d'un immeuble à condominium d'environ 6 à 8 unités. Ce groupe désire acquérir un terrain parmi trois terrains disponibles et désignés au cadastre du Québec par les lots 3508439, 3508440 et 3508441. Chacun de ces terrains a une valeur municipale supérieure à 100 000 \$;

Considérant que ces terrains sont vacants, excédentaires et ne servent pas aux activités éducatives de l'école secondaire de Donnacona (735036) située à proximité;

Considérant que les terrains étant cadastrés et situés dans une zone résidentielle au plan de zonage de la ville, peuvent être vendus séparément et représentent un bon potentiel sur le marché immobilier;

Considérant que les articles 3 et 4 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (chapitre I-13.3, r.7) stipule indique qu'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que cette aliénation doit être effectuée par voie de soumissions publiques;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf doit également et recourir exclusivement aux services de la Société québécoise des infrastructures pour disposer d'un de ces terrains, conformément à l'article 41 de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3),

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

De demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autorisation d'aliéner ces trois terrains excédentaires par voie de soumissions publiques et pour un prix non moindre que sa valeur municipale uniformisée;

De mandater la Société québécoise des infrastructures pour procéder à l'appel d'offres relatif à la vente de ces terrains par voie de soumissions publiques et le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, à signer tout document relatif à ce mandat;

De demander au directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, de rendre compte du résultat de l'appel d'offres public au conseil des commissaires afin de déterminer si la Commission scolaire de Portneuf souhaite toujours vendre l'un ou l'autre des trois terrains compte tenu des offres conformes reçues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC40/14-15

9.5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MELS

Considérant qu' un ajustement non récurrent peut être accordé pour la réalisation de projets destinés à dégager des gains d'efficacité dans l'organisation des services des commissions scolaires dans le cadre des Règles budgétaires 2014-2015, appelé « Mesure d'optimisation »;

Considérant qu' une des pistes de solution du plan de redressement financier présenté au MELS est l'octroi de primes de séparation au personnel dans le cadre de leur retraite dans la mesure où cet emploi est aboli jusqu'à concurrence de la moitié des économies générées;

Considérant que plusieurs pistes de solution du plan de redressement financier présenté au MELS requièrent des analyses financières externes, telles que le regroupement de service d'enseignement, la fermeture d'école, les modifications aux bassins d'appartenance;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De demander au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'octroyer à la Commission scolaire de Portneuf un montant de 20 000 \$ pour l'engagement d'une ressource externe qui analysera l'impact financier des pistes de solution du plan de redressement ainsi qu'une enveloppe maximale de 300 000 \$ pour offrir un incitatif à la retraite jusqu'à concurrence de la moitié des économies générées par cet abolition de poste au personnel dont le poste sera aboli.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC41/14-15

10.1 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CC ET DURÉE DU MANDAT

Considérant que le conseil des commissaires institue, en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP), un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président ainsi qu'un commissaire-parent;

Considérant que le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif;

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

De déterminer que le comité exécutif sera formé de 6 membres incluant le président et le commissaire-parent pour une durée de 2 ans.

Le comité exécutif est formé des personnes suivantes :

- M. David Montminy (président)
- Mme Isabelle Mainguy
- M. Roger B. Plamondon
- M. Sylvain L. Matte
- Mme Johanne Minville
- M. Sylvain Ouimet (commissaire parent)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC42/14-15

10.2 FORMATION DES COMITÉS DES COMMISSAIRES (EN VERTU DE LA LIP)

Monsieur le président David Montminy propose :

De nommer les personnes suivantes sur les différents comités pour une période de 2 ans :

Comité des ressources humaines (art. 193.1) avec le mandat suivant :

D'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198.

- M. David Montminy
- Mme Lina Moisan
- Mme Marie-Claude Deschênes

Comité de gouvernance et d'éthique (art. 193.1) avec le mandat suivant :

D'assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3^e de l'article 143, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1.

- M. David Montminy
- Mme Lina Moisan
- Mme Laurette Côté
- M. Yves Walsh
- M. Roger B. Plamondon (substitut)

Comité de vérification (art. 193.1) avec le mandat suivant :

D'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins une personne ayant une compétence en matière comptable ou financière.

- M. David Montminy
- M. Roger B. Plamondon
- Mme Isabelle Mainguy

Comité consultatif du transport (art. 188)

- M. David Montminy
- M. Yves Walsh
- Mme Stéphanie Ratté (commissaire-parent)

Comité de révision de décision (art. 9 à 12)

- M. David Montminy
- Mme Nadia Paradis (commissaire-parent)
- Mme Lina Moisan

Comité d'évaluation du D.G.

- M. David Montminy
- Mme Johanne Minville
- M. Sylvain Lefebvre-Matte
- M. Roger B. Plamondon

Comité du plan triennal de destination et de répartition des immeubles

- M. David Montminy
- Mme Isabelle Mainguy
- M. Yves Walsh

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC43/14-15

10.3 MANDAT AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Considérant la volonté du Conseil des commissaires d'avoir une mesure pour favoriser l'assiduité des commissaires lors des différentes séances du conseil,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De mandater le comité de gouvernance et d'éthique pour analyser les différentes pratiques déjà existantes dans le milieu des commissions scolaires et de proposer au Conseil des commissaires une mesure visant à encadrer la présence des membres lors des séances du Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC44/14-15

11.1 REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Considérant que le gouvernement du Québec a présenté une nouvelle carte des commissions scolaires pour l'ensemble du Québec;

Considérant que ladite carte établit le nombre de commissions scolaires francophones à 36 au lieu de 60 actuellement présentes;

Considérant que dans la région de la Capitale-Nationale, il y avait cinq commissions scolaires francophones et que la nouvelle carte en présente deux seulement qui regrouperaient chacune environ 43 000 élèves sur deux territoires de vaste étendue;

Considérant que les indicateurs de gestion du MELS indiquent qu'un niveau d'efficience optimale est atteint lorsqu'une commission scolaire est composée d'environ 25 000 élèves;

Considérant que les enjeux ruraux risquent d'être oubliés dans une très grande structure administrative à majorité citadine;

Considérant que le gouvernement du Québec par la voie du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a laissé entendre qu'il était ouvert aux discussions pour certains ajustements de ladite carte des commissions scolaires si une proposition concertée des commissions scolaires de la région était présentée avant le 5 décembre prochain;

Considérant que les présidents des cinq commissions scolaires de la région 03 souhaitent se rencontrer dès le 27 novembre prochain;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De mandater le président, M. David Montminy, afin qu'il négocie avec les quatre autres présidents de commissions scolaires une nouvelle carte pour la région 03 où l'on pourrait retrouver trois commissions scolaires qui se partageraient les

86 000 élèves déjà comptabilisés afin d'assurer que les besoins différenciés de notre région 03 soient pris en compte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC45/14-15

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose la levée de l'assemblée à 21 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune.

4.2 Questions et correspondance du public

Intervention de M. René-Jean Pagé, président de l'Union des chambres de commerce et d'industrie de Portneuf.

M. Pagé tient à faire part aux commissaires de l'inquiétude des membres de la Chambre de commerce et des gens d'affaires de Portneuf concernant le projet du gouvernement du Québec de fusionner la Commission scolaire de Portneuf avec d'autres commissions scolaires de la région de Québec.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Aucune.

5.2 Intervention du représentant EHDAA

Aucune.

6.6 Séance extraordinaire / Rapport annuel

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, fait un rappel concernant la présentation du rapport annuel 2013-2014 qui se déroulera lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2014 à 19 h 30 à la salle des commissaires.

L'avis public a été publié dans l'édition du Courrier de Portneuf du 19 novembre 2014.

12.1 Nez-Rouge

Mme Johanne Minville, commissaire, rappelle aux commissaires que la soirée de bénévolat réservée à la Commission scolaire de Portneuf se déroulera le 13 décembre prochain.

Mme Minville invite les commissaires à promouvoir cette activité.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

.